

CETTE MODIFICATION 007 EST PUBLIÉE POUR RÉPONDRE A UNE QUESTION DE SOUMISSIONNAIRE

Question n° 1

En ce qui concerne le programme de test d'autocollant, Mesures Canada effectuera il les test sur le prototype envoyé par le soumissionnaire? Ou le soumissionnaire doit effectuer les test?

Réponse:

Mesures Canada effectuera les tests sur le prototype soumis par le soumissionnaire.

Question n° 2

Si le soumissionnaire est tenu de prouver les résultats positifs du programme de test, comment les résultats devront-ils être présentés? Résultats de laboratoire? Photos? La fiche technique du fabricant serait-elle suffisante?

Réponse:

Mesures Canada effectuera les test sur le prototype soumis par le soumissionnaire.